

9 décembre 2019



## Mise en service de la centrale photovoltaïque de Talagard (5 MW)

**Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce la mise en service de sa centrale photovoltaïque de Talagard, sur la commune de Salon-de-Provence.**

*« Située à moins de 50 kilomètres de notre pôle d'activité d'Aix-en-Provence, la centrale de Talagard traduit notre ancrage historique fort dans la Région Sud. Celle-ci accueille de nombreux projets de Voltalia, valorisés historiquement dans le cadre des appels d'offres publics mais aussi de plus en plus dans le cadre de corporate PPA<sup>1</sup>. »* déclare Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

La centrale bénéficie d'un contrat de complément de rémunération<sup>2</sup> d'une durée de 20 ans. Equipée de 12 796 panneaux photovoltaïques, elle assurera une production d'électricité d'origine renouvelable équivalente à la consommation en électricité de près de 6 500 personnes.

Durant sa construction, la centrale a bénéficié de tout le savoir-faire de Voltalia en termes de sécurité des équipes, de protection de l'environnement et de concertation avec les parties prenantes locales. Le choix du site -une ancienne décharge communale de 6,5 hectares- traduit la volonté de réhabiliter des sites dégradés. En outre, la compensation au défrichage aura servi à réaliser les travaux d'entretien de la forêt communale.

Le 8 novembre dernier, une présentation du projet Talagard a été réalisée aux différents représentants de la région et de la municipalité. A cette occasion, le maire de Salon-de-Provence a particulièrement insisté sur l'importance de contribuer à la transition énergétique et la production d'énergie verte. Il a par ailleurs salué les engagements de Voltalia à préserver l'environnement (faune et flore), lors de la construction, et durant toute la période d'exploitation de la centrale.



<sup>1</sup> Contrats long-terme d'achat direct d'électricité signés entre un producteur d'électricité renouvelable et une entreprise

<sup>2</sup> Introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2016, le complément de rémunération est un mécanisme permettant au producteur de compenser l'écart entre les revenus issus de la vente directe de l'électricité sur le marché et le niveau de rémunération de référence fixé dans l'arrêté tarifaire ou les dispositions de l'appel d'offres.

## A propos de Voltalia ([www.voltalia.com](http://www.voltalia.com))

---

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage.

Voltalia dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale de 7,1 GW, dont 0,7 GW sont sécurisés.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Pionnier sur le marché des entreprises, Voltalia propose enfin une offre globale à celles-ci allant de la fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité énergétique, en passant par la production locale de sa propre électricité.

Fort de ses 697 collaborateurs dans 19 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. Le Groupe est également inclus dans le Gaia-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

---

Voltalia  
Relations Investisseurs : [invest@voltalia.com](mailto:invest@voltalia.com)  
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin  
Relation Presse : Jennifer Jullia  
[jjullia@actifin.fr](mailto:jjullia@actifin.fr)  
+33 (0)1 56 88 11 11